

Le volet financier

Autor(en): **Buchmann, Danielle Axelroud**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2018)**

Heft 2230a: **AVS 21 : placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites**

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le volet financier

08 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33923>

Le [projet mis en consultation](#) vise à stabiliser les finances de l'AVS et à garantir le versement des rentes jusqu'en 2030. Pour ce faire, le Conseil fédéral prévoit «l'harmonisation» de l'âge de la retraite des femmes et des hommes (+10 milliards de francs d'ici 2030 à la charge des femmes) et le relèvement de 1,5% du taux de TVA (+49 milliards de francs).

Les autres éléments du projet – flexibilisation de la retraite et mesures compensatoires pour les femmes de la génération transitoire – représentent des coûts de 5 ou 7 milliards de francs selon la solution choisie. Au total, on arrive aux 53 milliards de francs supplémentaires requis pour atteindre les objectifs annoncés.

La situation financière de l'AVS n'est pas si dramatique

La catastrophe est annoncée dès l'abord: le financement de l'AVS se dégrade depuis 2014, les recettes ne permettent plus de couvrir les rentes en cours. Refrain connu. En 2005, Yves Rossier, alors directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas), annonçait [le glas de nos retraites](#) pour 2011. Un pronostic qui ne s'est pas réalisé. Il faut dire que

depuis 1948, année de la mise en œuvre de l'AVS, les Cassandre n'ont cessé d'en prédire la fin. Or la situation financière de l'AVS est loin d'être aussi dramatique qu'on veut bien le dire. En effet, jusqu'ici le rendement de la fortune du fonds AVS a largement permis de compenser le déficit de répartition (cotisations moins rentes). Lorsqu'on tient compte de ces revenus bien réels, le résultat des comptes AVS est régulièrement [bénéficiaire](#). Le fonds AVS, qui ne cesse de croître, couvre actuellement les dépenses annuelles à raison de plus de 105%.

L'évolution démographique demande certes qu'on réfléchisse aux moyens d'améliorer le financement de l'AVS ([DP 2174](#)). L'égalité salariale entre femmes et hommes pourrait y contribuer de manière non négligeable. En effet, sur les huit années visées par le projet du Conseil fédéral, les cotisations prélevées sur la part des salaires non versés aux femmes représenteraient 8,4 milliards de francs, soit un montant pas très éloigné du financement attendu de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Voilà pourquoi une mise en œuvre globale, cohérente et inclusive de l'égalité entre les femmes et

les hommes est indispensable.

En attendant...

En attendant la concrétisation de l'égalité, le Collectif #65NoPeanuts! [propose](#) une augmentation des cotisations AVS de 1,6%. Une mesure qui permettrait le partage de la charge entre les entreprises et les salariées et salariés. Cette augmentation, la première depuis 1975, apporterait des recettes supplémentaires de l'ordre de 48 milliards à l'horizon 2030. Elle constituerait une première reconnaissance de l'apport immense de la population féminine à l'économie et à la société: en 2016, le travail non rémunéré des femmes était chiffré par l'Office fédéral de la statistique à près de [250 milliards de francs](#), contre 162 milliards pour les hommes.

L'augmentation des rentes AVS nécessiterait certes un financement supplémentaire conséquent. Après le rejet dans les urnes de l'initiative [«AVSplus: pour une AVS forte!»](#), le succès d'une telle proposition est improbable. Néanmoins, le mandat constitutionnel de l'AVS n'est toujours pas atteint et la situation se péjore d'année en année. Une très bonne raison pour réitérer une telle proposition.